



Procès verbal

Commission des Règlements

Réunion du :	20 juin 2024
A :	PV électronique
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. FAIVRE VUILLIN. HOFF. KHELIFI.
Excusé :	MM. CRETENET. GERALDES. JOURNOT. MAITRE. VANOOTEGEM. VIENOT.

. LITIGES.

LITIGE N°133 ABC FOOT 1 / ETALANS VERNIEFONTAINE 1 – SENIORS D 2 – Gr C DU 02/06/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

LITIGE N°134 GJ MONTS ET VALLEES 2 / GJ DOUBS CENTRE FOOT 1 – U18 EXCELLENCE DU 01/06/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

LITIGE N°136 CHATENOIS LES FORGES 2 / SOCHAUX US 2 – DEPARTEMENTALE 3 GR A DU 08/06/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

LITIGE N°137 SOUS ROCHES 2 / FORGES AUDINCOURT – DEPARTEMENTALE 3 GR A DU 09/06/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

LITIGE N°138 VAUFREY / BRETONVILLERS CHARMOILLE – DEPARTEMENTALE 3 GR C DU 09/06/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

LITIGE N°139 SELONCOURT 3 / BEAUCOURT 2 – DEPARTEMENTALE 4 GR B DU 09/06/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

LITIGE N° 140 SOCHAUX US 2 / ASDAM 3 – SENIORS D3 – Gr A DU 01/06/2024

Réclamation d'après-match du club de ASDAM par mail officiel en date du 04 juin 2024 concernant les joueurs MOLLE Benjamin licence n° 9602414879 et ZEROUAL Abd Elkader licence n° 9602850306 qui ont participé à deux rencontre le même jour.

La Commission,

**Attendu la réclamation du club de ASDAM par mail officiel en date du 04 juin 2024
Attendu après contrôle des feuilles de match que les joueurs MOLLE Benjamin licence n° 9602414879 et ZEROUAL Abd Elkader licence n° 9602850306 ont participé à la rencontre U18 D1 Elite ASDAM 1 / US SOCHAUX 1 programmée le samedi 01/06/2024 à 16h30 ainsi qu'à la rencontre SENIORS D3 Gr A US SOCHAUX 2 / ASDAM 3 programmée le samedi 01/06/2024 à 19h00**

Attendu l'article 151.1 des RG de la FFF 1. « La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite : - le même jour ; - au cours de deux jours consécutifs. »

**Dit les joueurs MOLLE Benjamin licence n° 9602414879 et ZEROUAL Abd Elkader licence n° 9602850306 non qualifiés pour le match SENIORS D3 Gr A US SOCHAUX 2 / ASDAM 3
Donne match perdu par pénalité (- 1 point) à US SOCHAUX 2 pour en donner bénéfice à ASDAM 3 (score 0 – 2)**

Inflige l'amende règlementaire de 77 euros à US SOCHAUX pour match perdu par pénalité

Inflige l'amende de 100 (2 X 50) euros à US SOCHAUX pour deux joueurs non qualifiés

Attendu l'article 200 des RG de la FFF

Inflige au joueur et capitaine de US SOCHAUX, Mr. EL MARDHI Hicham licence n° 1320391486 deux matchs de suspension avec date d'effet le 24/06/2024

Inflige au dirigeant de US SOCHAUX, Mr. SABER IDRISSEI Moulay Ahmed, licence n° 1304025584 deux matchs de suspension avec date d'effet le 24/06/2024

LITIGE N°141 ASFC BELFORT 3 / BRCL 2 – SENIORS D3 – Gr B du 02/06/2024

Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu, l'équipe de BRCL 2 n'ayant plus que sept joueurs sur le terrain

La commission

Attendu la mention sur la FMI de Monsieur l'arbitre

Attendu que l'équipe de BRCL 2 a débuté la rencontre avec huit joueurs sur le terrain

Attendu qu'à la 45^{ème} minute de jeu, suite à blessure du joueur n° 7, l'équipe de BRCL 2 n'avait plus que sept joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre sur le score de 3 à 0 pour ASFC BELFORT 3

Donne match perdu (0 point) à BRCL 2 pour en donner bénéfice à ASFC BELFORT 3 (score 3 – 0)

LITIGE N142 BELFORT ASM 3 / BETHONCOURT 2 – SENIORS D4 – Gr A du 02/06/2024

Match arrêté à la 10^{ème} minute de jeu, l'équipe de BETHONCOURT 2 n'ayant plus que sept joueurs sur le terrain

La commission

Attendu la mention sur la FMI de Monsieur l'arbitre

Attendu que l'équipe de BETHONCOURT 2 a débuté la rencontre avec huit joueurs sur le terrain

Attendu qu'à la 10^{ème} minute de jeu, suite à blessure du joueur n° 10, l'équipe de BETHONCOURT 2 n'avait plus que sept joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre sur le score de 1 à 0 pour BELFORT ASM 3

Donne match perdu (0 point) à BETHONCOURT 2 pour en donner bénéfice à BELFORT ASM 3 (score 1 – 0)

LITIGE N°143 SELONCOURT 3 / ENVC 3 – SENIORS D4 – Gr B du 02/06/2024 à 10h00

Réserve d'avant match de l'équipe de SELONCOURT 3 « Je soussigné CUENCA FABRICE licence 1310650122, capitaine du club de FC SELONCOURT formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ENT. NOMMAY VIEUX CHARMONT, pour le motif suivant : des joueurs du club ENT. NOMMAY VIEUX CHARMONT sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

La commission,

Attendu la réserve d'avant match formulé par l'équipe de SELONCOURT 3

Attendu la confirmation de réserve du club de SELONCOURT par mail officiel en date du 03/06/2024

Dit la réserve recevable en la forme

Attendu que la dernière rencontre officielle de l'équipe 1 de ENVC était le match ENVC 1 / DAMPIERRE 1 en date du 02/06/2024 à 15h00

Attendu que la dernière rencontre officielle de l'équipe 2 de ENVC était le match ENVC 2 / CHEVREMONT 2 en date du 26/05/2024

Attendu, après contrôle des feuilles de match que les joueurs VINZIA Sébastien licence n° 1320591855, DJEBOURI Mouloud licence n° 1338800125, ZAZI Azouaou licence n° 9602969348, ROY Christophe licence n° 1320141606 et DJEBOURI Hassane licence n° 320548418 inscrits sur la feuille de match ENVC 2 / CHEVREMONT 2 en date du 26/05/2024, ont participé à la rencontre SELONCOURT 3 / ENVC 3 en date du 02/06/2024

Attendu l'article 167.2 des RG de la FFF

Dit les joueurs VINZIA Sébastien, DJEBOURI Mouloud, ZAZI Azouaou, ROY Christophe et DJEBOURI Hassane non qualifiés

Donne match perdu par pénalité (- 1 point) à ENVC 3 pour en donner bénéfice à SELONCOURT 3 (score 8 – 0)

Inflige l'amende règlementaire de 77 euros à ENVC pour match perdu par pénalité

Inflige l'amende de 250 (5 X 50) euros à ENVC pour cinq joueurs non qualifiés

LITIGE N°144 ENT. DAMPIERRE MEZIRE2 / ASFC BELFORT 1 – U15 D2 – Gr C du 18/05/2024

Réserve d'après-match de l'équipe de ASFC BELFORT

La commission

Attendu la réserve d'après-match du club de ASFC BELFORT par mail officiel en date 04/06/2024

Attendu l'article 187.1 des RG de la FFF – Réclamation

Attendu l'article 186.1 des RG de la FFF – confirmation de réserve

Dit la réserve non recevable en la forme car hors délai

Confirme le résultat de la rencontre ENT.DAMPIERRE MEZIRE 2 / AASFC BELFORT 1 score 2 – 0

Débite le club de ASFC BELFORT des frais de confirmation de réserve.

LITIGE N°145 ESSERT 2 / VALDOIE 2 – U13 Phase Printemps – Gr 8 du 08/06/2024

Forfait déclaré équipe ESSERT 1 en championnat U13 Phase Printemps – Gr 12 du 08/06/2024

La Commission,

Attendu que le club de ESSERT a déclaré son équipe 1 forfait en championnat U13 Phase Printemps groupe 12 le vendredi 07/06/2024

Attendu l'article 12 des règlements compétitions du District DTB

Déclare ESSERT 2 forfait contre VALDOIE 2

Donne match perdu par forfait (- 1 point) à ESSERT 2 pour en donner bénéfice VALDOIE 2 (score 0 – 3)

Inflige l'amende réglementaire de 25 euros à ESSERT pour forfait simple déclaré

. RESERVES NON CONFIRMEES.

MATCHES DU 08 et 09/06/2024

ASPEL 1 / SAINT VIT 3

SENIORS D2 – Gr D

CHAUX GILLEY 1 / LEVIER 3

SENIORS D3 – Gr F

Amende réglementaire aux clubs soulignés : 23 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 01 et 02/06/2024

PASSAVANT 2 / LA GROSBOISIENNE 1

SENIORS D4 – Gr F

COURTEFON. LES PLAINS 2 / LES FINS 3

SENIORS D4 – Gr H

ORCHAMPS VAL DE VENNES 1 / MATHAY 1

U18 D2 – Gr A

ESSERT 1 / THISE CHALEZEULE 2

U18 D3 – Gr B

ENT. DAMPIERRE MEZIRE 2 / CHATENOIS LES FORGES

U15 D2 – Gr C

ROUGEGOUTTE CHAUX 3 / ETUPES 1

U11 Printemps – Gr 17

LES QUATRE MONTS 1 / AVANNE AVENEY 2

U11 Printemps – Gr 15

OFFEMONT 1 / SOUS ROCHES 1

FOOT LOISIR – Gr B

MATCHES DU 08 et 09/06/2024

VILLARS ST MAUR BLUS 1 / LURE THE LIZAINNE 2

SENIORS F D3 – Gr B

GRAND BESANCON 3 / AVANNE AVENEY 1

U13 Printemps – Gr 7

MONTREUX CHATEAU 1 / NORD TERRITOIRE 2

U13 Printemps – Gr 23

AVANNE AVENEY 3 / VELOTTE BESANCON 3

U11 Printemps – Gr 15

NORD TERRITOIRE 1 / ROUGEGOUTTE CHAUX 3

U11 Printemps – Gr 17

BETHONCOURT 1 / VALENTIGNEY 2

U11 Printemps – Gr 19

GIRO LEPUIX 2 / ETUPES 2

U11 Printemps – Gr 34

BELFORT SUD / ROCHES BLAMONT

VETERANS – Gr B

MATCHES DU 14 et 15/06/2024
BELFORT SUD / DAMPIERRE

VETERANS – Gr B

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.
Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.**MATCHES DU 01 et 02/06/2024**

FORGES AUDINCOURT 1 / ROUGEGOUTTE CHAUX 2
 VALENTIGNEY 1 / CLERVAL ANTEUIL 3
 PRESENTEVILLERS 2 / COURCELLES LES MONT. 2
 MYON CHAY 2 / AMAGNAY MARCHAUX 1
 ENTRE ROCHES 3 / ORCHAMPS VAL DE VENNES 3
 VELOTTE BESANCON 2 / MONTS DE VILLERS 2
 ENT. AVOUDREY GUYANS 3 / CHARQUEMONT 2
 GJ/GSF DE L'ARCHE 1 / POUILLEY LES VIGNES 1
ORCHAMPS VAL DE VENNES 2 / ORNANS 2
 ROUGEGOUTTE CHAUX 2 / VALDOIE 3

SENIORS D3 – Gr A
 SENIORS D4 – Gr C
 SENIORS D4 – Gr C
 SENIORS D4 – Gr D
 SENIORS D4 – Gr E
 SENIORS D4 – Gr F
 SENIORS D4 – Gr H
 U18 D2 – Gr B
 U13 Printemps – Gr 18
 U11 Printemps – Gr 21

MATCHES DU 08 et 09/06/2024

ETUPES 2 / CLERVAL ANTEUIL 3
 AIGREMONT MONTOILLE 1 / LONGEVILLE AMATHAY 1
MONTANDON 1 / LE CHATELEU 2
 DOUBS SUD 2 / ETALANS VERNIEFONTAINE 2
 SOUS ROCHES 2 / CHATENOIS LES FORGES 2

SENIORS D4 – Gr C
 SENIORS D4 – Gr D
 SENIORS D4 – Gr H
 SENIORS D4 – Gr I
 U11 Printemps – Gr 37

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré hors délai 50 euros.
Jeunes Forfait déclaré hors délai 35 euros.

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.**MATCHES DU 01 et 02/06/2024**

MEZIRE FESCHES 2 / BETHONCOURT 1
 VALDAHON VERCEL 3 / MONT D'USIERS 1
 BELLEHERBE SANCEY 1 / PAYS MAICHOIS 3
 AUDINCOURT 2 / BETHONCOURT 1

U13 Printemps – Gr 17
 U11 Printemps – Gr 06
 U11 Printemps – Gr 11
 U11 Printemps – Gr 19

MATCHES DU 08 et 09/06/2024

MONTRAPON BESANCON 1 / ORCHAMPS OP 2
 ENCV 2 / BETHONCOURT 2
 CLERVAL ANTEUIL 2 / BART 3

SENIORS D3 – Gr G
 SENIORS D4 – Gr A
 U11 Printemps – Gr 29

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.
Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.

. FORFAIT GENERAL.

MYON CHAY 2
 BETHONCOURT 1

SENIORS D4 – Gr D
 U13 Printemps – Gr 17

Amende réglementaire aux clubs :

Seniors Dpt 1, Dpt 2 et Dpt 3 : 150 euros.

Seniors Dpt 4, Dpt 1 Futsal et Séniors Féminines : 75 euros.

Seniors Féminines à 8 : 50 euros

Jeunes U15 et U18 : 75 euros.

Jeunes animations sauf U7 U9 : 50 euros.

. ABSENCE FEUILLE DE MATCH ET/OU DEFI APRES RAPPEL.

MATCHES DU 18 et 19/05/2024

Absence feuille de défi : (rappel le 22/05/2024)

BESANCON FOOT 4 / GJ DOUBS CENTRE FOOT 3

U13 Printemps – Gr 16

VALENTIGNEY 1 / BETHONCOURT 1

U13 Printemps – Gr 17

BETHONCOURT 1 / EXINCOURT 3

U11 Printemps – Gr 19

DOUBS SUD 1 / CHATILLON DEVECEY 1

U11 Printemps – Gr 26

MATCHES DU 25 et 26/05/2024

Absence feuille de match et de défi : (rappel le 28/05/2024)

ASFC BELFORT 1 / OFFEMONT 1

U11 Printemps – Gr 18

COURCELLES LES MONT. 1 / CHATENOIS LES FORGES 1

U11 Printemps – Gr 37

MATCHES DU 01 et 02/06/2024

Absence feuille de match et de défi : (rappel le 05/06/2024)

CLERVAL ANTEUIL 1 / US SOCHAUX 2

U13 Printemps – Gr 5

Absence feuille de défi : (rappel le 05/06/2024)

NORD TERRITOIRE 1 / SELONCOURT 1

U13 Printemps – Gr 23

Absence feuille de match : (rappel le 05/06/2024)

DELLE 1 / GJ BIE DU DOUBS 1

U11 Printemps – Gr 3

Amende réglementaire aux clubs – Perte du match par pénalité club recevant (- 1 point) :

Absence de transmission FMI : 46 euros.

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros.

Non transmission de la feuille de match : 46 euros.

Retard envoi feuille de match : 16 euros.

Feuille de défis absente : 10 euros.

Feuilles de plateaux absentes : 10 euros.

Feuille animation non scannée dans footclubs : 10 euros.

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
D. HOFF**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.